

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Ces dernières années, j'ai eu l'occasion de pointer un certain nombre de dysfonctionnements relatifs au fonctionnement du cimetière d'Anderlecht. A chaque fois, il fut répondu que si problèmes il y avait, ceux-ci étaient sur le point d'être solutionnés et que l'avenir du cimetière était radieux.

Or, cette fois, il est question dans la presse de trafic d'urnes, de vols de rosiers de revente de monuments et d'ornements funéraires ou de nominations artisanes. Rien de moins. Selon l'Echevine, certains entretiennent un climat malsain et pire elle serait victime d'un chantage politique via l'usage envisagé d'une vidéo du déplacement d'un cercueil dans le cadre d'une situation exceptionnelle. Il est même question de diffamation.

Ainsi le Collège peut-il nous confirmer la nature et l'ampleur des malversations et des dérives éventuelles ? Sont-elles avérées et quelles mesures ont été prises pour y remédier ? Ensuite, comme il est question de diffamation, peut-on me confirmer le dépôt d'une plainte à ce sujet par la Commune ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Madame l'Echevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MIROIR geeft lezing van het volgend antwoord:

Comme vous aurez pu le remarquer, les problèmes identifiés au cimetière et qui ont d'ailleurs précédé mon arrivée à l'échevinat de la « Population », l'ont été par la nouvelle équipe de responsables administratifs.

Au lieu d'évoquer des malversations, il me semble préférable de parler d'un présumé manque de recettes pour la Commune. Que ce soit dans la revente de la ferraille (urnes de transport) ou dans les procédures de désaffectation des pelouses.

Dans un cas comme dans l'autre des mesures ont été prises et notamment une cartographie digitale de l'ensemble des monuments présents sur le cimetière. Cela nous permettra, avant les désaffectations, d'inventorier tous les monuments présents sur la pelouse et de nous assurer qu'aucun de ces monuments ne puisse disparaître. Cette technique nous sera utile à la fois pour les monuments, mais aussi pour les vases et les ornements présents sur ces derniers.

Pour ce qui est de la ferraille, elle est désormais gérée par la hiérarchie qui prendra la responsabilité de la faire évacuer et de bien entendu verser l'argent de cette évacuation à la recette communale.

Pour le surplus, je vous confirme que les constats troublants identifiés par les équipes du cimetière ont fait l'objet de plusieurs notes adressées par mes services à Monsieur le Secrétaire communal qui, lui-même, les a adressées aux services du procureur du Roi. Le dossier est désormais à l'instruction. Des devoirs d'enquête ont déjà été diligentés et les

services de police ont eu l'occasion d'auditionner notre conservatrice à qui, rappelons-le, nous devons ces constatations de fraudes présumées.

De même en ce qui concerne la gestion des pelouses les plus exposées aux intempéries et certaines images qui ont pu y être prises, Monsieur le Secrétaire s'est chargé d'une enquête interne, impliquant diverses auditions de collaborateurs, et qui s'est conclue par l'absence de faute professionnelle des équipes. Depuis les graves intempéries, des mesures sont prises pour éviter au mieux de nouvelles situations problématiques par la mise en œuvre de techniques et procédures adaptées à ces terrains parfois très impactés lors d'épisodes de fortes pluies.

En conclusion, je souhaiterais souligner que ces tristes épisodes ne doivent pas masquer la série assez impressionnante de projets positifs portés par les équipes du cimetière et qui, tous, visent à rendre ce lieu plus accessible au public visiteur, mieux entretenu que par le passé et toujours dans le respect absolu des défunts. J'organisais d'ailleurs une commission spécifique sur le sujet pas plus tard que mardi dernier à laquelle plusieurs membres du Conseil communal ont pu participer.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie l'échevine pour ses réponses mais une question reste mystérieuse, celle au cœur de l'article que la « DH » a cru utile de publier : le chantage de nature politique. De quoi retourne-t-il ? C'est une accusation lourde de sens. Les mandataires sont tous des personnages publics et si on utilise des modalités de ce genre contre eux, il pense que cela doit être exprimé. L'échevine ne semble pas vouloir y répondre, ce qui est assez inquiétant.

Madame l'Echevine MIROIR confirme qu'une vidéo circule effectivement mais rappelle également que la calomnie et la diffamation sont des infractions entraînant un dépôt de plainte, cela contrairement à d'autres infractions n'en nécessitant pas, et qui se poursuivent donc d'office. Il appartient à la personne calomniée ou diffamée de déposer plainte au pas. Le Collège ne peut le faire car il n'est qu'un intermédiaire. La vidéo porte sur les intempéries subies au cimetière. Il revient à la personne lésée de porter plainte, ce n'est pas au Collège, ni à la Commune, de le faire. Bien que dans un contexte politique, ce n'est pas un chantage à l'encontre d'une personnalité politique, il n'y a pas une personne visée en particulier.